



Envolée Nordique

45^e Edition

Règlement de la course

Article 1 : L'Envolée Nordique 45^{ème} édition de la grande course populaire à ski de fond se déroulera, à Chapelle-des-Bois, le dimanche 26 janvier 2020 sur 2 distances : 42km et 25km.

Article 2 : Participation par **équipe de deux** coureurs. Les équipes doivent rester groupées au départ, durant toute l'épreuve et à l'arrivée. Les coureurs doivent être nés avant le 31 décembre 1999 (Catégorie sénior) pour les 42 km, avant le 31 décembre 2002 (catégorie U20) pour les 25 km.

La licence ou la carte neige ou le ticket course est **obligatoire** (il est possible de se procurer un de ces titres lors de l'inscription par internet). Pour les coureurs suisses, le Ticket course n'est pas utile si vous avez une licence de votre fédération nationale. Pour les coureurs qui ne sont pas titulaires d'une licence FFS « compétiteur » la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski de fond en compétition, datant de moins de 1 ans est **obligatoire**.

Les inscriptions seront limitées aux 1500 dossards disponibles, soit 750 équipes.

Article 3 : Départ sur 4 lignes. Les affectations dans les différentes lignes se feront en commission en prenant en compte vos performances sur les courses de la saison précédente. Afin de fluidifier le début de la course, les départs seront échelonnés toutes les 5 minutes à savoir : Ligne élite et 1^{ère} ligne : départ 10 h, 2^{ème} ligne : 10 h 05, 3^{ème} ligne : 10 h 10.

Article 4 : Classement : il sera établi un classement pour chaque catégorie Hommes, Dames et **Mixtes** sur les deux distances. Plus de 10 000 € de lots sont en jeu dont un lot souvenir à chaque participant.

Article 5 : Engagement : Aucune inscription par fax, téléphone, courrier ni sur place. Lire la page « Modalités d'inscription ».

Article 6 : Disqualification : seront disqualifiées les équipes prenant le départ sur une autre ligne que celle qui leur a été attribuée (contrôle au stade de départ), les équipes ne se présentant pas groupées aux contrôles et à l'arrivée, les concurrents se présentant aux contrôles et à l'arrivée dans un temps supérieur à trois fois le temps de la 1^{ère} équipe homme et les concurrents n'étant pas passés aux différents contrôles. Les autres cas de disqualification sont ceux du règlement de la F.I.S.

Article 7 : Réclamations : elles doivent être faites par écrit et remises au comité d'organisation accompagnées de la somme de 32 € Cette caution sera remboursée si le bien fondé de la réclamation est reconnu.



FONCINE
LE HAUT
HAUT-JURA, FRANCE
870m - 1200m



Ju
ra
LE DÉPARTEMENT



Envolée Nordique 45^e Edition

Article 8 : Annulation : L'organisation remboursera l'inscription et les tickets coureurs. Sur ce montant, l'organisation conservera un forfait de 10 € par équipe inscrite.

Article 9 : Désistement : Une Equipe peut se désister en informant l'organisation par e-mail à contact@envoleenordique.com

Jusqu'au Dimanche 19 Janvier 2020 à 23h59, l'équipe peut se désister sans justification et sans retenue financière de la part de l'organisation

A partir du Lundi 20 Janvier 2020 à 0h00 et jusqu'au Mercredi 22 Janvier 2020 à 23h59, tous désistements sans justification médicale (certificat médical joint au mail) seront traités, et l'organisation retiendra un forfait de 20€ pour l'équipe.

A partir du Jeudi 23 Janvier 2020 à 0h00, aucun désistement ne pourra être traité et l'équipe ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.

L'achat de titre tel que les cartes neige et les tickets courses ne sont pas soumis à remboursement.

Article 10 : Droit à l'image. Les photos prises dans le cadre de la compétition pourront être utilisées par les organisateurs pour la promotion de la manifestation. En signant le règlement les participants abandonnent leurs droits sur ces photos.

La présentation du certificat médical de non contre indication à la pratique du ski de fond en compétition est imposée aux organisateurs par la loi (code du sport).

Ce certificat médical étant obligatoire pour obtenir une licence FFS compétiteur, les titulaires de ce titre sont dispensés de sa présentation, de même que pour les licences espagnoles et andorranes.

Par contre TOUTES les autres inscriptions doivent être accompagnées de ce certificat datant de moins de 1 ans. Aucun dossard ne sera délivré et les frais d'inscription seront perdus si le document n'est pas présenté avant le départ.



FONCINE
LE HAUT
HAUT-JURA, FRANCE
870m - 1200m

